



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Conseil général de l'environnement  
et du développement durable*

Metz, 19 décembre 2019

*Mission régionale d'autorité environnementale  
Grand Est*

*Nos références : 2019DKGE332*

*Affaire suivie par : Eric Vogein*

*Tél. : 03 72 40 84 38*

*[mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mrae-acal.migt-metz.cgedd@developpement-durable.gouv.fr)*

*PJ : décision de la MRAe*

Monsieur le Président,

Vous avez transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Grand Est (MRAe Grand Est) une demande de recours gracieux à la suite de la décision du 25 octobre 2019 qui soumettait à évaluation environnementale le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Fromeréville-les-Vallons. Il vous a été notifié la date du 3 décembre 2019 comme date de réception de votre recours.

Au vu des nouvelles pièces présentées en appui à votre demande de recours, la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Grand Est a décidé ne pas soumettre votre projet à la réalisation d'une évaluation environnementale. Cette nouvelle décision abroge la décision précédente.

Je vous informe que cette nouvelle décision est mise à la disposition du public sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/examen-au-cas-par-cas-et-autres-decisions-r84.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale  
d'Autorité environnementale

  
Alby Schmitt

Communauté d'agglomération du Grand Verdun

Monsieur le Président

11 rue du Président Poincaré

55107 VERDUN CEDEX

[contact@grandverdun.fr](mailto:contact@grandverdun.fr)

[efrancois@grandverdun.fr](mailto:efrancois@grandverdun.fr)



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est